

DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA CAS CENTRES AÉRÉS

Dans le cadre d'une inscription en centre aéré, la CAS participe jusqu'à 40 € par année civile (1^{er} janvier au 31 décembre) et par enfant si vous remplissez les conditions suivantes :

- L'enfant doit être déclaré AD à la CAS
- L'enfant doit être âgé de 4 à 11 ans au moment du séjour en centre aéré
- La durée minimum du séjour doit être de 2 jours complets, durant les vacances scolaires
- La demande doit être faite à la CAS **après le séjour et avant le 30 novembre de l'année concernée** avec le formulaire ci-dessous et les pièces justificatives.

À noter que si vous n'avez pas utilisé « l'enveloppe » allouée sur l'année civile, aucun report ne sera possible.

⇒ **Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite ne sera pas traité**

Je soussigné (e)
NIA
Adresse postale
Adresse email perso
Déclare que mon enfant
Né (e) le
A participé à un centre aéré à (indiquez le lieu).....
Du au

J'atteste sur l'honneur avoir bien payé la somme de€ figurant sur la facture et avoir déduit les aides extérieures.

Fait à Metz le
Signature :

Pièces à fournir après le séjour et avant le 30 novembre de l'année concernée :

- La demande complétée et signée
- La facture acquittée ou l'attestation de paiement du séjour comprenant :
 - Nom et prénom de l'enfant
 - Dates, durée et lieu du séjour
 - Montant reste à charge du séjour (mention des aides éventuelles déduites)
- Votre RIB.